

INSCRIPTIONS APRES LE BAC AVEC ADMISSION POST-BAC (APB)

Réunion d'informations - Janvier 2012

Lycée Notre Dame de Sion - EVRY

Quelques précisions préalables

- *Les inscriptions sur APB sont personnelles et sous la responsabilité des élèves et de leurs parents.*
- *Les élèves doivent entreprendre eux-mêmes les démarches et **impérativement** respecter les délais.*

LES FORMATIONS AVEC APB

- BTS, BTSA
- CPGE, CPES
- DUT
- Formations d'Ingénieurs
- Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- Les licences (1^{ère} Année)
- PACES (1^{ère} Année Commune aux Etudes de Santé)
- Certaines Prépas des professions paramédicales et sociales
- Les MAN
- Les MANAA
- Les DMA
- Les DTS



Ne sont pas sur APB



- Université Dauphine
- IEP (Instituts d'Etudes Politiques)
- Ecoles paramédicales et sociales

Attention : les préparations aux écoles paramédicales et sociales en Ile-de-France ne passent pas par APB, par contre certaines préparations aux écoles paramédicales et sociales en France passent par APB.

- Ecoles des Beaux Arts
- Ecoles de Commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Ecoles privées des arts appliqués, gestion, notariat, transport, secrétariat...
- MC (Mentions Complémentaires) et FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale)

**Pour toutes les autres formations : les candidats doivent s'adresser directement aux écoles choisies pour finaliser leurs inscriptions !
Les inscriptions à ces formations et écoles se font à des dates variables.**

QUATRE ETAPES

■ PREMIERE ETAPE

- 20 janvier au 20 mars 2012
 - *Ouverture du dossier*
 - *Saisi des vœux de candidatures*
- Attention: A partir du 17 mars, risque de saturation du site.

QUATRE ETAPES

■ DEUXIEME ETAPE

- 20 janvier au 2 avril 2012
 - *Constitution et envoi des dossiers de candidatures*
 - *Validation des candidatures (sauf entre 17 et 20 mars)*
- 20 janvier au 31 mai 2012 minuit
 - *Classement des vœux*

QUATRE ETAPES

■ TROISIEME ETAPE

- Entre le 7 juin et le 19 juillet 2012
 - *Propositions d'admission*
 - *Réponses des candidats*

QUATRE ETAPES

■ QUATRIEME ETAPE

- Calendrier selon les établissements d'accueil
 - *Inscriptions administratives auprès de la formation acceptée*

PREMIERE ETAPE

■ Documents à réunir:

- Une adresse électronique valide jusqu'en septembre 2012
- Le relevé de notes des Epreuves Anticipées
- Le numéro INE/BEA (10 chiffres + 1 lettre)
- Le numéro d'inscription au Bac (N° OCEAN)
- Le dernier avis d'imposition (simulation de l'attribution éventuelle d'une bourse)

PREMIERE ETAPE

A partir du 20 janvier 2012 :

■ Ouverture du dossier

– Saisir n° INE/BEA et la date de naissance

- Le site vous identifie et un certain nombre d'informations sont déjà pré-remplies
- Le site ne vous identifie pas, nous contacter pour vérifier le n° INE/BEA

■ Attribution d'un **numéro APB** et un **code confidentiel** (*affichés une seule fois!!!*)

PREMIERE ETAPE

A partir du 20 janvier 2011 :

- Réception d'un e-mail avec code d'activation
- Contrôler les informations sur la scolarité
- Saisir les informations sur la scolarité antérieure
- Contrôler les bulletins scolaires (*remontée automatique depuis Notre Dame de Sion*).
Toute modification doit être faite par un responsable de l'établissement.

PREMIERE ETAPE

Avant le 20 mars 2011 :

- Saisir l'ensemble des demandes de formations.
- 36 demandes possibles dont 12 maximum par type de formation

Exemple :

12 vœux en CPGE

6 vœux en DUT

12 vœux en L1

6 vœux écoles d'ingénieurs

= 36 Vœux

DEUXIEME ETAPE

Avant le 2 Avril 2012 :

- Valider chacun des vœux (sauf du 17 au 20 mars)
- Constituer un dossier papier COMPLET pour les formations qui le demandent et l'envoyer (attention à la date limite)

ou

- Saisir en ligne les pièces constitutives pour les dossiers dématérialisés (dossier électronique)

DEUXIEME ETAPE

Entre le 8 et 10 mai 2012 :

- Consulter la rubrique « Suivi des dossiers »
 - *Dossier non parvenu*
 - *Information non saisie*
 - *Dossier incomplet*

DEUXIEME ETAPE

Avant le 31 mai 2012 minuit :

- Classer les demandes de formations (même si un seul vœu) par **ORDRE DE PREFERENCE** en fonction :
 - De vos souhaits
 - Du projet professionnel
- Classer les demandes par **PRIORITE** et non par type de formation

DEUXIEME ETAPE

- En CPGE, 2 demandes sont possibles pour la même formation : 1 sans internat, 1 avec internat (comptant pour 1 vœu)
- Ne pas mettre en vœu n°1 une filière non sélective si vous désirez une filière sélective

vœu n°1 : L1

Vœu n°2 : CPGE

Vœu n°3 : L1 PACES

DEUXIEME ETAPE

- Certaines L1 et PACES possèdent une capacité d'accueil limitée. Il faut veiller à bien choisir au moins un vœu L1 **dans l'académie**
- Imprimer chaque fiche de vœu

TROISIEME ETAPE

A partir du 7 juin 2012 :

- Se connecter **IMPERATIVEMENT** pour connaître les réponses
- 3 phases :
 - 7 juin 14h00 au 12 juin 14h00*
 - 21 juin 14h00 au 26 juin 14h00*
 - 14 juillet 14h00 au 19 juillet 14h00*

TROISIEME ETAPE

- Une seule proposition d'admission par phase.
- 120h pour répondre à une proposition, sinon vous êtes considéré comme démissionnaire.

TROISIEME ETAPE

- 4 réponses possibles :

- « OUI définitif »

J'accepte cette proposition. Aucune autre ne me sera faite

- « OUI, mais... »

Pour l'instant j'accepte cette proposition, mais je maintiens ma candidature pour d'autre(s) vœu(x) mieux placé(s)

TROISIEME ETAPE

■ 4 réponses possibles :

« NON, mais... »

Je refuse cette proposition (je la perds) mais je maintiens ma candidature pour d'autre(s) vœu(x) mieux placé(s). A NE PAS UTILISER

« Démission générale »

Je ne suis plus candidat à aucune formation.

TROISIEME ETAPE

- Se connecter lors de la phase suivante si vous n'avez pas répondu « OUI définitif » à la proposition.
- En phase 3 obligation de donner un « OUI définitif » à la proposition qui est faite.

QUATRIEME ETAPE

- Après avoir répondu un « OUI définitif » à une proposition vous effectuez votre inscription administrative auprès de l'établissement que vous allez intégrer.
- Les formalités sont propres à chaque établissement.

Derniers conseils

L'inscription peut se révéler complexe...

- *Lire **ATTENTIVEMENT** le guide d'accompagnement distribué aux élèves*
- *Aller dès aujourd'hui sur le site www.admission-postbac.fr pour en comprendre le fonctionnement.*
- *Poursuivre les recherches de renseignements sur la poursuite d'études.*